

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
25 Septembre 2020**

**OBJET : Plan pauvreté : Prolongation du dispositif avec l'association Vendredi 13,  
dans le cadre de la crise sanitaire.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer une subvention de 4 500 € à l'association Vendredi 13, relative au plan hivernal 2020, dont le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a souhaité prolonger l'accueil et l'aide alimentaire des sans domicile stable, sur Marseille, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 8 juillet 2020 dans le cadre de la crise sanitaire ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention du 27 mars 2020 avec ladite association.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**